

gislation à faire l'attention nécessaire à leurs circonstances et commodités, quand elles sont exposées avec décence et avec un désir de montrer une obéissance convenable à la loi.

L'heureuse tranquillité générale qui regne à présent par toute la province, donne de grandes espérances qu'il y aura très peu d'occasions de mettre en pratique ces pouvoirs extraordinaires, dont on a jugé à propos de revêtir, pour un tems, le gouvernement exécutif. Au cas que, par les artifices secrets de l'ennemi, il devint nécessaire de recourir à ces pouvoirs extraordinaires, je ne doute nullement que la vigilance des magistrats, animée par votre influence et votre exemple, et soutenue du zèle des fidèles sujets de sa Majesté, ne fasse sentir aux délinquans leur témérité, et n'arrête, avec effet, leurs entreprises.

Permettez que je vous souhaite une heureuse rencontre de vos familles et amis ; et que je vous prie d'assurer vos compatriotes, en vos voisinages respectifs, que, dans toutes les occasions, mes meilleurs efforts seront employés à la fûreté de leur bonheur et de leur prospérité, qui fera l'objet constant de mes soins.

Après quoi l'honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :

*Messieurs du Conseil Législatif,*

*et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

C'est le plaisir et la volonté de son Excellence le Gouverneur, que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Jeudi le dix-huitième jour de Juillet prochain ; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Jeudi le dix-huitième jour de Juillet prochain.